Ville de Saint-Ours

LE CHEF-LIEU

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Suivez-nous sur Facebook

SEPTEMBRE 2023

NOS MEMBRES DU CONSEIL MOT DU MAIRE

MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Morin
Conseiller (S. # 1)
514 923-5603

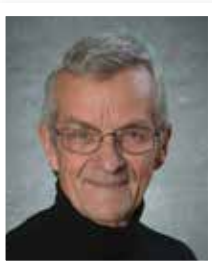

Robert Beaudreault
Conseiller (S. # 2)
450 587-3292

Robert Vallée
Conseiller (S. # 3)
450 881-1710

Sophie Poirier
Conseillère (S. # 4)
514 825-1621

Luc Bertrand
Conseiller (S. # 5)
438 497-2096

Lise Couture
Conseillère (S. # 6)
514 898-5473

MOT DU MAIRE

CHERS CITOYENS, CHÈRES CITOYENNES

Sylvain Dupuis
514 617-3009

Chers citoyens et citoyennes,

La Ville de Saint-Ours tient à vous remercier de votre présence à Saint-Ours en Fête le 26 août dernier, un succès tant par l'organisation que par votre présence. Le Conseil a d'ailleurs pris la décision de reformer le comité et une édition 2024 est confirmé!

Les projets sont multiples et certains sont en finalisation et d'autres débuteront bientôt, le tout pour l'amélioration de notre superbe ville. Nous vous remercions de votre collaboration et compréhension durant les chantiers.

La Ville tient à souhaiter la bienvenue à Jean-René Dorais, pompier volontaire en service depuis quelques années et maintenant avec nous à temps plein aux Travaux Publics. Une belle addition à notre équipe.

Sylvain Dupuis maire

VILLE DE SAINT-OURS :

2531, Immaculée-Conception
Saint-Ours, J0G 1P0
Téléphone : 450 785-2203
Télécopieur : 450 785-2254
Couriel : admin@saintours.qc.ca
Site web : www.saintours.qc.ca

Urgence, nécessitant intervention : 450 880-1440

Horaire d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi de 8 h à 12 h 15 et de 12 h 45 à 16 h.
Vendredi de 8 h à 12 h 30.

SERVICES MUNICIPAUX

Directrice générale	Pascale Dalcourt	450 785-2203 poste : 102	dg@saintours.qc.ca
Technicienne comptable	Chantal Tessier	450 785-2203 poste : 107	finances@saintours.qc.ca
Adjointe à la direction générale	Rachel Forest	450 785-2203 poste : 100	admin@saintours.qc.ca
Conseiller en urbanisme	Éric Salois	450 785-2203 poste : 105	urbanisme@saintours.qc.ca
Contremaître	Stéphane Lemieux	450 785-2203 poste : 101	travauxpublics@saintours.qc.ca
Travaux Publics	Jean-René Dorais	450 785-2203 poste : 104	tp@saintours.qc.ca
	Nathalie Benoit	450 785-2203 poste : 104	nbenoit@saintours.qc.ca
Directeur service incendie	Jean-Michel Simonot	450 785-2203 poste : 116	incendie@saintours.qc.ca
Service des loisirs :			
Loisirs & Culture	Daren Larente	450 785-2203 poste : 109	loisirs@saintours.qc.ca
Bibliothèque de Saint-Ours	Lucie Grenier	450-785-2779	

NOUVEAUTÉS DU MOIS ADULTES :

Sénécal, Patrick

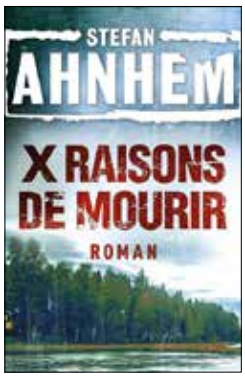

Ahnhem, Stefan

Rabagliati, Michel

Lorrain, France

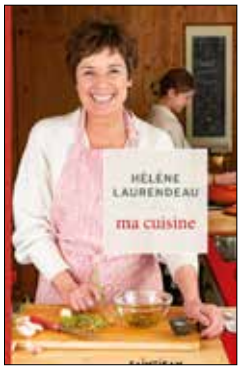

Laurendeau, Hélène

Lackberg, Camilla

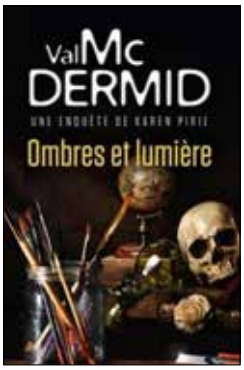

McDermid, Val

Fournier, Jacinthee

Fournier, Jacnthe

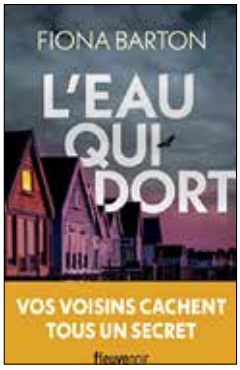

Barton, Fiona

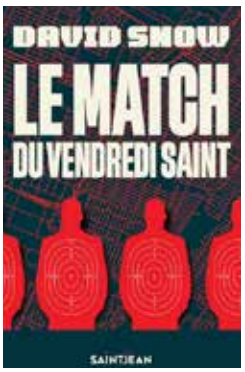

Snow, David

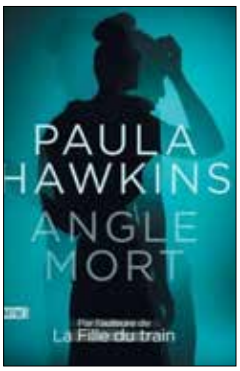

Hawkins, Paula

Picard, Benoit

Picard, Benoit

Ryan, Jennifer

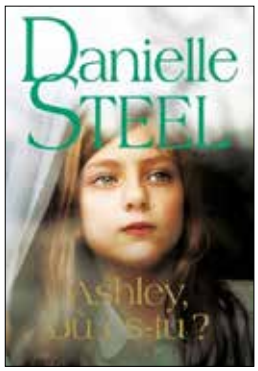

Steel, Danielle

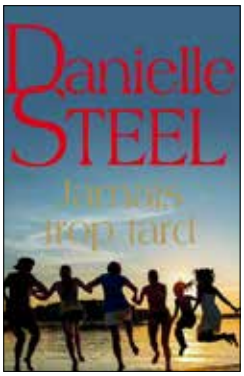

Steel, Danielle

Martineau, Ginny

Destombes, Sandrine

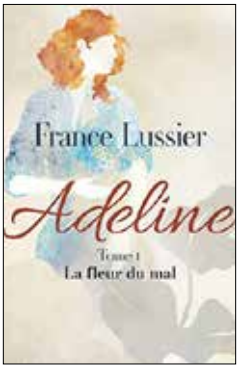

Lussier, France

NOUVEAUTÉS DU MOIS ADULTES :

Bastien, Frédéric

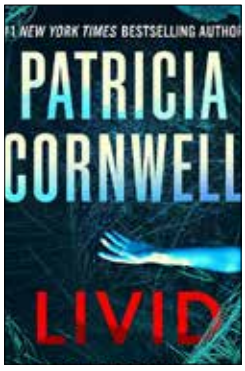

Cornwell, Patricia

Aubry, Suzanne

Boileau, Josée

Archambault, Gilles

Perrin, Catherine

Houellebecq, Michel

Fuller, Claire

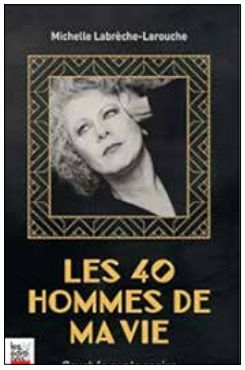

Larouche L., Michelle

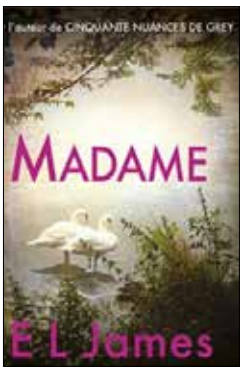

James, E.L.

Perrin, Catherine

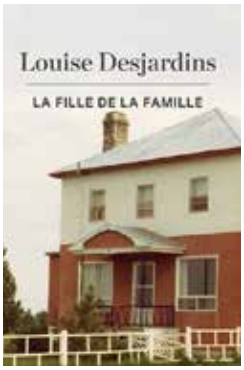

Desjardins, Louise

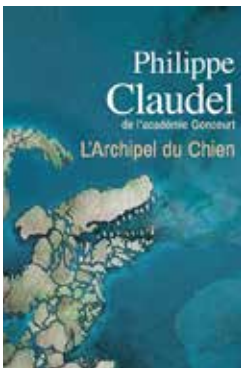

Claudel, Philippe

Le quatuor des Smythe Smith Les secrets des dames de Shilling Lane, Quinn, Julia
Tome 1, Un goût de paradis, Tome 2, Sortilège d'une nuit d'été, Tome 3, Pluie de baisers, Tome 4, Les secrets de Sir Richard Kenworthey

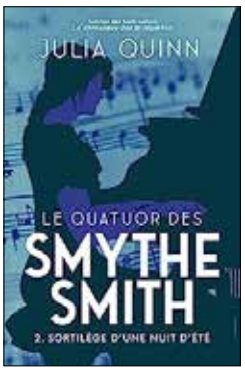

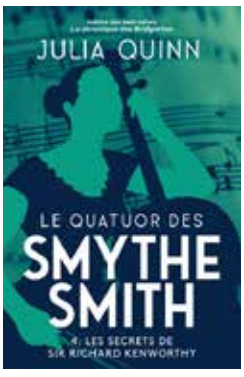

Deux grandes séries : Les 7 sœurs, Tomes 1,2,3,4,5,6,7, Atlas : L'histoire de Pa Salt, tome 8, Riley, Lucinda

À partir du jeudi 5 octobre prochain, la biblio sera ouverte de 16H00 à 18H00 jusqu'au 25 avril 2024

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS CONCERNANT L'INTERDICTION DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Nous avons constaté la présence de poules en milieu urbain et nous tenons à vous rappeler que la règlementation de la Ville interdit l'élevage en dehors de la zone agricole.

Au niveau de la règlementation provinciale, toute personne qui possède un animal ou qui en a la garde doit s'assurer de la santé et du bon traitement de ce dernier. La Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal s'applique autant aux éleveurs commerciaux qu'aux particuliers.

Dans le cas plus précis des poules, il faut aussi tenir compte du Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est responsable de l'application de ces lois provinciales.

Au fédéral, La Loi sur la santé des animaux contient la liste des maladies animales à déclaration obligatoire. Les propriétaires doivent signaler immédiatement la présence d'un animal qui est atteint ou soupçonné d'être atteint de l'une de ces maladies.

Les mesures de biosécurité strictes sont applicables même dans les petits élevages pour prévenir, entre autres, l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la laryngotrachéite infectieuse et la mycoplasmose à Mycoplasma gallisepticum, des maladies contagieuses aux autres oiseaux et volailles dans un rayon de 1km, ainsi que des maladies et bactéries aux humains (zoonoses), plus particulièrement :

- **les personnes immunodéprimées;**
- **les femmes enceintes;**
- **les enfants de moins de 5 ans;**
- **les personnes âgées.**

Le risque de transmission de ces divers virus et bactéries vers un élevage de poules sur notre territoire pourrait avoir un effet catastrophique, entrainant l'abattage préventive de milliers d'autres.

Pour de l'information à savoir si vous êtes situés dans le périmètre urbain ou rural, veuillez communiquer avec M Éric Salois au **450.785.2203** poste **105** ou au : **urbanisme@saintours.qc.ca**

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 8 AU 14 OCTOBRE 2023

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

Mesdames, nous avons de façon régulière des ateliers : tricot, crochet,

tissage et sur demande différents ateliers tels que couture, broderie, cuisine ou autres, tout dépendant des connaissances de nos membres.

Pour le crochet ou le tricot, les ateliers sont le mercredi à 13h, vous pouvez

passer nous voir, et essayer un atelier si vous aimez, vous pouvez devenir membre, le coût de l'abonnement est de $35 par an, incluant la revue L'Actuelle.

Tous les cours sont gratuits pour les membres, vous devez

seulement payer votre matériel. Notre objectif premier est la transmission du savoir faire. Nous sommes au local tous les mercredi à 13h, au deuxième étage de la

Salle Paroissiale, 2636 Rue Immaculée-Conception.

Nous avons une page Facebook soit : Cercle de Fermières St-Ours, vous pouvez devenir amies et nous suivre. Si vous voulez devenir membre, vous

pouvez contacter la responsable des communications et recrutement via

courriel : CommRecr.Fed17.ST-OURS@cfq.qc.ca

SALON DU LIVRE JEUNESSE DE SAINT-OURS - 30 SEPTEMBRE 2023

La population de Saint-Ours est conviée à la 15e édition du Salon du livre jeunesse de Saint-Ours. C'est sous la présidence d'honneur de Élémo, slameur amoureux des mots bien connu des jeunes, que se déroule cette année le Salon du livre jeunesse de Saint-Ours. Pour fêter ses 15 ans, le Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours (RLJSO), organisateur de l'événement, innove : nouveau lieu, nouvel horaire, nouvelle programmation.

Lieu : Pavillon multifonctionnel, Centre de loisirs Richard-Gosselin

SALON DU LIVRE – POUR LES 7 À 107 ANS

De 13 :00h à 16 :30h, les 79 jeunes auteurs et autrices qui ont participé au Conc'Ours du Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours accueilleront les visiteurs afin de présenter et vendre (coût : 10$, argent comptant seulement) le livre avec lequel ils. elles espèrent rafler un prix.

ATELIERS LITTÉRAIRES – POUR LES 8 À 17 ANS

En avant-midi, de 9 :00h à 12 :00h, des ateliers littéraires sont offerts aux jeunes auteurs et autrices qui ont participé au Conc'Ours du RLJSO, **ainsi qu'aux jeunes de Saint-Ours** intéressés par l'écriture. Des ateliers variés, tels que : Variations sur le processus d'écriture, Roman policier, Scénarisation, Écriture humoristique, SLAM intéresseront sûrement les jeunes plumes curieuses de découvrir d'autres formes d'écriture. L'emplacement des ateliers sera fonction du nombre d'inscriptions à chaque atelier et sera communiqué ultérieurement. La description des ateliers et des animateurs.trices, ainsi que le formulaire d'inscription (obligatoire) sont disponibles à la section « Salon du livre » du site web.

SPECTACLE-CONTE – POUR LES 5 ANS ET +_

À 11 :00h, spectacle-conte « Drôles d'oiseaux » de Ariane Labonté.

Participation des organismes culturels de Saint-Ours
Puisque le Salon du livre jeunesse de Saint-Ours se déroule pendant les Journées de la culture, les organismes culturels de Saint-Ours se joignent au Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours pour offrir des activités aux citoyens.nes de Saint-Ours et des environs. A liste des activités et organismes participants sera communiquée ultérieurement via notre site web et page Facebook.

Les journées de la culture

Site : **Web www.rljso.com**
Suivez-nous sur Facebook : @concoursrljso

Communiqué

Écrire, c'est tisser des rêves!
SALON DU LIVRE JEUNESSE DE SAINT-OURS
Date: 30 septembre 2023
Exposants: 79 participants.es au Conc'Ours du Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours
13h à 16h30
Pavillon multifonctionnel
Centre de loisirs Richard-Gosselin
96 Curé-Beauregard
Le Conc'Ours est organisé par le Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours (RLJSO).
Nous remercions nos partenaires :
Québec
Ville de Saint-Ours
Druide
ACQJ
Culture Montérégie
BIBLIO
RLJSO

LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Ville de Saint-Ours

AUTO-RELÈVE COMPTEUR D'EAU 2023

RETOUR AVANT LE
1er NOVEMBRE 2023

Veuillez remplir ce relevé de votre compteur d'eau et nous le transmettre par la poste ou dans la boîte à cet effet à l'Hôtel de Ville.
OU
Remplir l'auto-relève en ligne : ville.saintours.qc.ca/compteur-deau

Nom du propriétaire: _____

Adresse de la propriété: _____

Téléphone: _____

No du compteur: _____ M³ ou Gallons Lecture du compteur: | | | | | | | | | | | |

Si plus d'un compteur à la propriété:

No du compteur: _____ M³ ou Gallons Lecture du compteur: | | | | | | | | | | | |

No du compteur: _____ M³ ou Gallons Lecture du compteur: | | | | | | | | | | | |

Date: ____ / ____ / 2023 Signature: _____

Problèmes à signaler: Buée ☐ Fuite ☐ Autre: _____

Vous avez reçu une carte réponse afin d'effectuer la lecture du compteur d'eau de votre résidence. Le compteur est habituellement situé à l'intérieur de la résidence, près de l'entrée d'eau principale.

Veuillez noter que toutes les résidences recevront une carte, même si celles-ci sont dotées d'un compteur à distance, qui sera relevé par un employé municipal. Dans ce cas, simplement ne pas la remplir.

LA DÉGÉNÉRESCENCE MAULAIRE LIÉE À L'ÂGE (DMLA)

QU'EST-CE QUE LA DMLA ?

La DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge) est une maladie chronique de l'œil souvent associée au vieillissement. C'est la cause principale des problèmes de vision chez les personnes âgées.
Le fond de l'œil est tapissé d'une petite membrane sensible à la lumière, la rétine. Son rôle est d'envoyer des signaux nerveux via le nerf optique au cerveau pour permettre la vision. Au centre de la rétine, il y a une petite région appelée macula. Celle-ci est responsable de la vision des détails.
Comme son nom l'indique, la DMLA est une destruction graduelle de la macula. Cela entraine une vision centrale brouillée et peut causer la déformation de lignes droites qui paraissent alors ondulées. Toutefois, la maladie ne touche pas la vision périphérique, ce qui veut dire qu'une personne pourrait voir les chiffres d'une horloge, mais être incapable de distinguer les aiguilles.

QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS À RISQUE ?

Tel que sous-entendu dans son nom, le facteur de risque principal de la DMLA est le vieillissement. Ainsi, toute personne de plus de 50 ans est un peu plus à risque. Les femmes et les gens dont un membre de la famille est atteint de la maladie sont également plus à risque.
De plus, le tabagisme, une exposition importante au soleil, l'hypertension, le diabète et un taux de cholestérol élevé dans le sang augmentent également les risques de développer la maladie.

COMMENT TRAITE-T-ON LA DMLA ?

Malheureusement, il n'existe pas de traitement permettant de retrouver la vision perdue. Par contre, certains médicaments, principalement des injections dans les yeux, permettent de ralentir ou même stopper la progression de la maladie. Certaines multivitamines (Vitalux, PreserVision, Systane, etc.) peuvent aussi ralentir le processus. Enfin, la prévention de la maladie reste un élément clé. De saines habitudes de vie, la cessation tabagique, un bon contrôle de ses maladies chroniques, une protection solaire adéquate des yeux et un examen de la vue complet effectué régulièrement par un professionnel de la vue demeurent les meilleurs moyens de prévenir ou prendre en charge la DMLA.

N'hésitez pas à consulter votre professionnel de la santé pour toute inquiétude

Marie Péloquin-Tessier,
Pharmacienne à la pharmacie Familiprix Sixian Lin à Saint-Ours

CRÉEZ UNE OASIS POUR PAPILLONS

Ne sont-ils pas élégants et attendrissants? On les admire butiner de fleur en fleur. Mais comment leur créer une oasis spécifiquement pour eux? Idéalement, laissez un bout de terrain en friche à l'abri du vent et au soleil dans un emplacement calme. Laissez les plantes sauvages s'y installer. Il leur faut un endroit avec une biodiversité afin de créer un paradis de plantes hôtes pour différentes espèces de papillons. Cela leur créera également des abris durant les intempéries. Comme tous les êtres vivants, ils ont besoin de s'abreuver. Une flaque d'eau boueuse fait l'affaire et leur fournit des nutriments essentiels à leur vitalité. Les floraisons doivent se succédées pour fournir aux papillons une alimentation en tout temps. Idéalement, regroupez les plantes de la même espèce en massifs; elles leurs seront plus faciles à trouver. Ils repèrent au vol les fleurs à butiner par leurs couleurs, l'odeur et les U.V. émis. Les fleurs simples leur facilitent la vie; le nectar étant plus facilement accessible.
Les papillons sont attirés comme des aimants par certaines plantes en particuliers celles qui sont nectarifères. Le nectar est composé d'eau et de sucres naturels indispensables à leur survie. Des sachets de semences de fleurs spécifiquement choisis pour attirer les papillons sont vendus dans tous les bons centres de jardinage. Ces semences ont également été choisies pour leurs attraits esthétiques. Évitez tous produits chimiques, Ils y sont très sensibles et mettent leur vie en péril.

Voici des suggestions de plantes qu'ils adorent.

ARBUSTES - Arbuste aux papillons, azalée, clèthre, hydrangée, lilas, rhododendron …
ANNUELLES - Lantana, capucine, verveine de Buenos Aires, agérate, alysse odorante, cléome, cosmos, dahlia, héliotrope, pois de senteur, tagète, tournesol, zinnia…
VIVACES - Allium millenium, asclépiade, aster, astilbe, centaurée bleuet, échinacée, lavande, lupin, monarde, nepeta, phlox, ortie, oseille, pissenlit, pois de senteur, rudbeckie, scabieuse, sédum, trèfle, valérianne, carotte sauvage…
Pour terminer, connaissez-vous l'expression ``Minute Papillon!"? Ma mère l'utilisait souvent lorsqu'elle voulait qu'on ralentisse; qu'on prenne notre temps. Cette expression date du xxe siècle et vient d'un café parisien. Lorsqu'il était débordé par les demandes de ses clients, un serveur nommé Papillon leur répondait ``Minute". Par la suite, les clients se sont mis à lui dire ``Minute Papillon!".

Christine Poulin, technicienne en horticulture et aménagement paysager, propriétaire du Centre jardin des Patriotes, 3053, chemin des Patriotes, Saint-Ours. 450-785-3877 450-780-1285 centrejardindespatriotes.com

OBJET : DROIT DE PRÉEMPTION- LOT 3 732 156- VILLE DE SAINT-OURS

La présente fait suite à l'adoption par le conseil municipal de Saint-Ours lors d'une assemblée extraordinaire, tenue le 27 juin dernier, le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours a décidé de se prévaloir de son droit de préemption sur un sur le lot 3 732 156 qui est contigu aux limites de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu autorisé par l'avis d'assujettissement au droit de préemption sur certains immeubles de la Ville de Saint-Ours.

Il faut savoir que lors de rencontre de consultation pour le projet Municipalités amies des aînés (MADA) qui a eu lieu le 30 avril 2021 à Saint-Ours, une citoyenne avait sensibilisé le maire de la Ville quant à la possibilité de protéger un milieu humide situé à proximité de chez elle et qui lui apparaissait comme à fort intérêt écologique. Cette information a été, rapidement, transmise à la responsable du plan régional des milieux naturels (PRMN) à la MRC. Une visite sur le terrain a ensuite été réalisée par la coordonnatrice à la gestion des milieux naturels et le coordonnateur à la géomatique afin de documenter l'état actuel du milieu humide dans une note technique en juin 2022.

L'achat du lot 3 732 156, par la Ville de Saint-Ours, se veut une première étape dans sa volonté prochaine de protéger à perpétuité ce lot. Nous travaillons avec l'organisme de préservation Connexion Nature, fondé en 1972, travaillant dans le domaine de la protection des milieux naturels et humides afin de solliciter des fondations privées ou parapubliques, des gouvernements et des corporations et des individus.

Le milieu humide ciblé figurait déjà à la cartographie des milieux humides de la MRC et figure aussi au projet de plan régional des milieux naturels (PRMN) de la MRC déposé dans les dernières semaines auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). L"analyse de priorisation multicritère réalisée dans le cadre du PRMN le classait ce lot comme à fort intérêt écologique, principalement en raison de la présence répertoriée par le Centre de données sur le Patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) du chevalier cuivré, une espèce désignée menacée au Québec. Qui plus est, les analyses ont permis de répertorier plusieurs autres types d'espèces menacées dont, entre autres, la tortue serpentine, la chauve-souris et plusieurs espèces de grenouilles dont la rainette.

Dans les prochaines semaines, nous serons en mesure de confirmer la volonté de la Ville de de protéger ce site à jamais pour les générations futures avec l'appui de l'organisme Connexion nature, la MRC Pierre-De Saurel, des organismes de de préservation et possiblement des ministères gouvernementaux fédérales et provinciales.

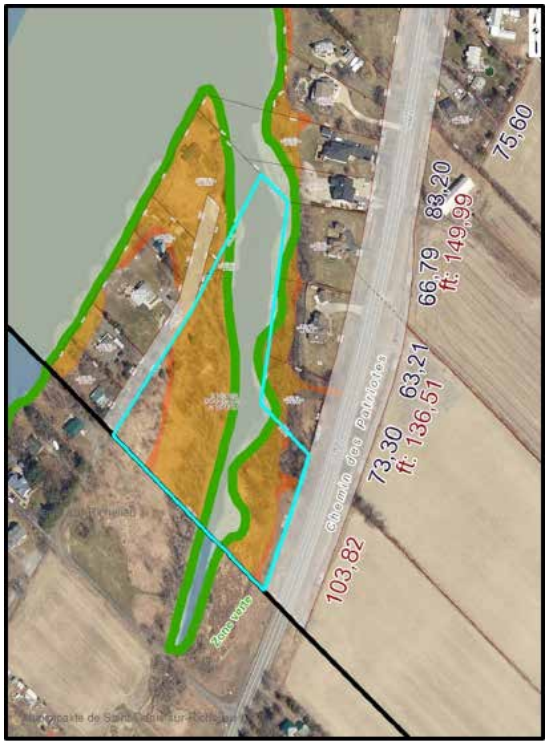

Ville de Saint-Ours

Qu'est-ce que le droit de préemption
L'adoption, le 9 juin 2022, de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (la « Loi ») a accordé aux villes et aux municipalités de la province, de même qu'aux sociétés de transport en commun et aux régies intermunicipales (chacune, une « entité municipale »), le pouvoir d'assujettir certains immeubles de leur territoire par le gouvernement du Québec. Le règlement de préemption de la Ville de Saint-Ours a été adopté le 1 mai.

Le droit de préemption est un droit de préférence. La municipalité peut alors égaler une offre d'achat soumise au propriétaire pour la vente de son immeuble sur lequel celle-ci avait indiqué vouloir exercer ce droit. Ainsi, la municipalité évite les situations où un immeuble représentant un intérêt pour la municipalité ne soit vendu à un tiers, sans qu'elle n'en soit préalablement informée. Dans un tel cas, un propriétaire qui conclurait une offre ou une promesse d'achat avec un tiers devrait notifier les modalités et conditions de cette offre à l'entité en question, qui pourrait alors opter, dans un délai de soixante jours, d'acheter l'immeuble en priorité, selon ces mêmes modalités et conditions.

Qui est Connexion Nature ?
Un organisme de bienfaisance à vocation de conservation, créé en 1972 et représentant désigné (UNESCO) pour le territoire de la Région de biosphère, qui regroupe des dizaines d'employés, des centaines de bénévoles et des milliers de membres motivés et passionnés.
https://connexionnature.org/

Ville de Saint-Ours

APPEL D'OFFRE ENTRETIEN DE LA PATINOIRE COUVERTE POUR LA SAISON 2023-2024

La Ville de Saint-Ours est présentement à la recherche d'un sous-traitant pour assurer l'entretien de sa patinoire couverte pour la saison 2023-2024. La saison et l'entente contractuelle débutera le 15 décembre 2023 et se terminera le 15 mars 2024 selon la température. La Ville de Saint-Ours mettra à la disposition du sous contractant tout le matériel nécessaire à l'arrosage et au déblaiement de la patinoire : boyau d'arrosage, sortie d'eau, souffleuse, essence et pelles. La patinoire couverte est située derrière le Centre des loisirs Richard-Gosselin (96, rue curé Beauregard à Saint-Ours).

Voici les différentes tâches demandées :

La personne retenue devra s'assurer de la préparation adéquate de la glace en début de saison et le maintien de la qualité de celle-ci par un arrosage journalier, en dehors des heures d'ouverture de la patinoire, tout au long de la saison en tenant compte bien sûr de la température extérieure.

- Assurer l'ouverture de la patinoire au Centre des loisirs Richard-Gosselin dès 9 h le matin et la fermeture à 22 h pendant toute la durée de l'entente.

- Assurer l'ouverture des lumières de la patinoire à compter de 16 h et la fermeture de celles-ci à 22 h pendant la durée de l'entente.

- Assurer le déblayage journalier de la neige selon les précipitations pendant toute la durée de l'entente.

Les personnes intéressées à soumettre une offre de service sont priées de la faire parvenir sous enveloppe scellée au bureau de la Ville à l'attention de : Mme Pascale Dalcourt, directrice générale & greffière-trésorière,
au 2531, Immaculée-Conception, Saint-Ours, QC, J0G 1P0 avant le 1er novembre 2023 à 16 h 00.

La Ville de Saint-Ours ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENUE LE 10 JUILLET DE L'AN 2023, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 10 juillet de l'an 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

Sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Luc Bertrand
- Robert Vallée
- Lise Couture
- Pierre Morin

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis. Étaient absents : Robert Beaudreault et Sophie Poirier.
Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023
3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023

4. Législation

4.1 Concordance au schéma d'aménagement de la MRC Pierre De Saurel - Modification au zonage - Règlement 2023-257
4.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 2023-260 modifiant le règlement numéro 2020-220 constituant le fonds de roulement

5. Administration générale

5.1 Rapport du maire
5.2 Adoption des comptes de la période
5.3 Radiation de comptes à recevoir
5.4 Implantation du réseau de fibre optique - 4e versement de 4 - Autorisation
5.5 Report de la séance du mois d'août 2023
5.6 Ressources humaines - Trésorière adjointe - Permanence
5.7 Ressources humaines - Inspecteur aux travaux publics - Permanence
5.8 Ressources humaines - Coordonnateur aux loisirs et à la culture - Embauche
5.9 Ressources humaines - Greffière adjointe- Approbation
5.10 Véhicule endommagé par les pompiers
5.11 Quai appartenant à la Ville derrière la caserne

6. Sécurité publique

6.1 Feu d'artifice - Camping Bellerive - 2 septembre 2023

7. Transport routier

7.1 Décompte progressif no 1 - Rang du Ruisseau Nord - Approbation
7.2 Décompte progressif no 1 - Chemin du Ruisseau - Approbation
7.3 Avenue de la Traverse - Réparation suite aux dommages causés par la pluie du 26 juin 2023
7.4 Acquisition - Tablette et logiciel GoInfra - Approbation

8. Hygiène du milieu

8.1 Stations de pompage - Travaux - Approbation
8.2 Délégation de compétence à l'égard de la MRC Pierre-De Saurel de la Ville de Saint-Ours relativement à certaines activités dans la rive et le littoral

9. Santé & bien-être

9.1 Retiré

10. Urbanisme & mise en valeur du territoire

10.1 Demande de M. Coupal à la CPTAQ pour le lot 6 131 849
10.2 Demande de M. Grenier à la CPTAQ pour le lot 3 732 701

11. Loisirs & culture

11.1 350e de la Seigneurie de Saint-Ours - 26 août 2023 - Approbation
11.2 Dépôt du projet dans le cadre du FRR volet 2 - Approbation

12. Correspondance

13. Période de questions

13.1 Feu d'artifice - Grande-Ourse

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30 .

Deux (2) personnes étaient présentes.

2023-07-1611

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-07-1612

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

2023-07-1613

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION

2023-07-1614

4.1. CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL - MODIFICATION AU ZONAGE - RÈGLEMENT 2023-257

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pierre De Saurel a été modifié par le règlement 340-21 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé modifié de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un exercice de concordance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement no 2023-257 en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Pierre-De Saurel.

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-220 CONSTITUANT LE FONDS DE ROULEMENT

Conformément à l'article 569 de la Loi sur les cités et les villes, avis de motion est donné par madame Lise Couture, conseillère, à l'effet que lui-même ou un autre conseiller à sa place présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 2023-260 modifiant le Règlement numéro 2020-220 constituant le fonds de roulement de la Ville de Saint-Ours. Suite à l'avis de motion, madame Lise Couture dépose un projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de prévoir une augmentation de la limite du Fonds de roulement à 136 000 $, par une appropriation d'une somme de 136 000$ du surplus non affecté.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2023-07-1615

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au Conseil le rapport des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 10 juillet 2023 pour la somme totale de 701 281,06 $ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

VILLE DE SAINT-OURS LISTE DES COMPTES PAYABLES AU 10 JUILLET 2023

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	4 664,93 $	- $
Gestion financière & administrative	21 313,28 $	- $
Évaluation	20,00 $	22 162,00 $
Hôtel de Ville	2 087,48 $	- $

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	1 086,81 $	- $
Promotion et développement économique	12 400,00 $	- $

Sécurité publique		
Service de prévention incendie	6 878,69 $	- $
Sécurité civile	101,23 $	- $
Sécurité - Autre	3 008,73 $	- $
Transport routier		
Voirie municipale	7 556,19 $	54 346,80 $
Déneigement	8 698,90 $	- $
Éclairage des rues	532,03 $	- $
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 622,80 $	- $
Réseau distribution d'eau potable	465,17 $	- $
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	5 958,58 $	9 643,09 $
Réseau d'égouts & station de pompage	5 475,62 $	39 565,66 $
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	8 617,64 $	- $
Matières résiduelles	15 374,66 $	- $
Santé & bien-être		
Aide communautaire	1 118,75 $	- $

Loisirs et Culture		
Administration & activités récréatives	50 277,26 $	- $
Camp de jour	119,29 $	- $
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 076,56 $	- $
Chalet, terrain des loisirs & parcs	1 742,41 $	7 370,12 $
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	2 581,28 $	- $
Activités culturelles - Bibliothèques	2 100,14 $	- $
Activités culturelles - Patrimoine	500,00 $	- $
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 489,41 $	- $
Activités culturelles - Autres	473,96 $	- $
Financement		
Dette à long terme	9 672,80 $	- $
Immobilisations		
Immobilisations	189 077,36 $	65 181,27 $
Petite caisse	3 000,00 $	
Remboursement cours	125,00 $	
DAS - RRS - Ass. Coll.	22 784,53 $	- $
Salaires nets	52 340,08 $	- $
TPS à recevoir	14 939,22 $	9 442,52 $
TVQ à recevoir	14 869,86 $	9 418,95 $
TOTAL DES DÉPENSES	484 150,65 $	76 174,54 $

2023-07-1616

5.3. RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE les délais de paiement sont largement dépassés;

CONSIDÉRANT QUE le suivi n'avait pas été fait depuis l'émission de ces factures;

CONSIDÉRANT QUE les états de compte ont été envoyés à deux reprises, soit les 1er mai et 13 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons eu aucun retour;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la radiation des comptes tels qu'inscrits dans le rapport administratif de Mme Chantal Tessier en date du 10 juillet 2023.

2023-07-1617

5.4. IMPLANTATION DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE - 4E VERSEMENT DE 4 - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement de la facture du réseau de fibre optique.

2023-07-1618

5.5. REPORT DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2023

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2022-12-1402, la cédule des séances du Conseil municipal pour 2023 a été adoptée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter la séance ordinaire prévue pour le 7 août 2023 au 21 août 2023 à 19 h 30;

CONSIDÉRANT qu'un avis public va être diffusé dans le journal municipal le Chef-Lieu du mois de juillet 2023 en concordance avec l'article 320 de la Loi sur les cités et villes afin de reporter la séance du 7 août 2023;
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement
DE REPORTER la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 7 août au 21 août 2023.D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Daren Larente selon les termes et conditions proposées.

2023-07-1619

5.6. RESSOURCES HUMAINES - TRÉSORIÈRE ADJOINTE - PERMANENCE

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-1437 adoptée le 16 janvier 2023 confirmant l'embauche de la technicienne comptable;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois;.

CONSIDÉRANT QUE la période est complétée et la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER la permanence de madame Chantal Tessier à titre de technicienne comptable et trésorière adjointe.

2023-07-1620

5.7. RESSOURCES HUMAINES - INSPECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS - PERMANENCE

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Stéphane Lemieux à titre d'inspecteur aux travaux publics en la résolution numéro 2023-05-1546, effective au 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil confirme la permanence de M. Stéphane Lemieux;

QUE les conditions de travail soient modifiées selon les recommandations.

2023-07-1621

5.8. RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET À LA CULTURE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice aux loisirs et à la culture est devenu vacant suite au départ de madame Daphnée Charron;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert en juin 2023;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Daren Larente selon les termes et conditions proposées.

2023-07-1622

5.9. RESSOURCES HUMAINES - GREFFIÈRE ADJOINTE- APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE madame Rachel Forest a été promue au titre de greffière adjointe en la résolution numéro 2023-03-1481;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le conseil confirme les modifications des conditions de travail de Mme Rachel Forest tel que recommandé.

2023-07-1623

5.10. VÉHICULE ENDOMMAGÉ PAR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT que lors du 1er juillet, notre service incendie a dû répondre à un appel lorsqu'il était au Centre des Loisirs en prévision des feux d'artifice;

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules étaient stationnés le long des rues menant au Centre des Loisirs;

CONSIDÉRANT que ce véhicule était stationné de façon illégale au coin de Curé Beauregard et avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que les appels des pompiers sont prioritaires conformément au Code de la route;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement du déductible d'assurances du propriétaire du véhicule endommagé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le conseil refuse de défrayer le déductible.

2023-07-1624

5.11. QUAI APPARTENANT À LA VILLE DERRIÈRE LA CASERNE

CONSIDÉRANT la demande de M. Simon Berlinguet d'acquérir le vieux quai derrière la caserne pour la somme de 1 500 $ tel que vu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil accepte l'offre de M. Berlinguet.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-07-1625

6.1. FEU D'ARTIFICE - CAMPING BELLERIVE - 2 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de feu d'artifice pour le 2 septembre par le Camping Marina Bellerive le 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'approbation du directeur du service incendie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la tenue de feu d'artifice le 2 septembre et ce, selon les directives du directeur du service incendie de la Ville.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la tenue de feu d'artifice le 2 septembre et ce, selon les directives du directeur du service incendie de la Ville.

7. TRANSPORT ROUTIER

2023-07-1626

7.1. DÉCOMPTE PROGRESSIF Nº 1 - RANG DU RUISSEAU NORD - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat dans le rang du Ruisseau Nord à Pavage Axion;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 1 et la recommandation de monsieur François Petit, ingénieur mandaté pour la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le versement de la somme de 400 504.20 $ plus taxes applicables.

2023-07-1627

7.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF Nº 1 - CHEMIN DU RUISSEAU - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat dans le chemin du Ruisseau à Sintra;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 1 et la recommandation de monsieur François Petit, ingénieur mandaté pour la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le versement de la somme de 730 018.05 $ plus taxes applicables

2023-07-1628

7.3. AVENUE DE LA TRAVERSE - RÉPARATION SUITE AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR LA PLUIE DU 26 JUIN 2023

CONSIDÉRANT les dommages subis à l'asphalte lors des averses torrentielles du 26 juin 2023;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur sur ce dossier;

CONSIDÉRANT la soumission de Danis Construction, au montant de 5 350 $ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la dépense de réparation.

2023-07-1629

7.4. ACQUISITION - TABLETTE ET LOGICIEL GOINFRA - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics ont des besoins en localisation et matrice graphique lors de travaux et déplacements sur le territoire de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT l'offre du fournisseur de notre matrice graphique présentement en usage à l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'AUTORISER l'acquisition du logiciel GoInfra ainsi qu'une tablette pour les travaux publics;

QUE la dépense soit imputée au compte de grand livre no 02-320-00-726-00.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-07-1630

8.1. STATIONS DE POMPAGE - TRAVAUX - APPROBATION

CONSIDÉRANT le rapport diagnostic des postes de pompage d'eaux usées émis par Nordikeau;

CONSIDÉRANT le devis de réparation et rapport fourni par le Global électro mécanique Inc et les soumissions numéro 2680R et 2681R;

CONSIDÉRANT que des travaux s'imposent pour assurer le fonctionnement de notre service;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 2022-237 pour les dépenses et emprunt de mise aux normes des étangs et stations d'épuration;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense au montant de 52 755.55 $ plus taxes applicables.

2023-07-1631

8.2. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL DE LA VILLE DE SAINT-OURS RELATIVEMENT À CERTAINES ACTIVITÉS DANS LA RIVE ET LE LITTORAL

CONSIDÉRANT la résolution no 2023-06-169 de la MRC Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 117 du décret numéro 1596-2021 du 15 décembre 2021 relatif à la « Mise en oeuvre des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations », plusieurs activités réalisées dans la rive et le littoral, qui ne nécessitent pas d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), relèvent, depuis le 1er mars 2022, des municipalités locales seulement, au terme de ce qui est convenu d'identifier comme étant le « Régime transitoire »;

CONSIDÉRANT que certaines de ces activités sont déjà encadrées par le règlement numéro 260-17 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Pierre-De Saurel, ce qui est une compétence exclusive de la MRC en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que les municipalités de son territoire estiment que d'avoir remis cette responsabilité aux municipalités locales est susceptible d'engendrer des problèmes, notamment d'interprétation, d'application et de responsabilité quant au libre écoulement des eaux dans les cours d'eau, tant pour les administrations municipales que pour la population;

CONSIDÉRANT que la délivrance de certains permis par les municipalités locales seulement peut complexifier les travaux lorsque la MRC les exécute dans le cadre de travaux d'aménagement ou d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC estime qu'elle doit reprendre cette compétence qui lui a été retirée par le Régime transitoire afin de maintenir une uniformité de traitement des demandes de permis concernant certains travaux en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en plus de l'application du Régime transitoire relatif aux cours d'eau, il est également opportun que la MRC prenne en charge l'application du Régime transitoire à l'égard de certaines interventions en rive et littoral des lacs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE la Ville de Saint-Ours déclare qu'elle délègue la compétence à la MRC Pierre-De Saurel dans ce dossier, en conformité avec la Loi sur les compétences municipales.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-07-1632

10.1. DEMANDE DE M. COUPAL À LA CPTAQ POUR LE LOT 6 131 849

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Coupal est propriétaire des lots 6 131 848 et 3 731 928;

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Coupal à comme projet d'acquérir une parcelle de terrain qui est limitrophe à son terrain, et qui appartient à monsieur Pierre Castagne et madame Lise Audet, une partie du lot 6 131 849 (Annexe 1);

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande est de 1 530 mètres carrés, selon le plan conçu par Dominique Gingras, arpenteur-géomètre (Annexe 2);

CONSIDÉRANT que le demandeur a conclu une promesse d'achat avec les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des lots sont à des fins autres qu'agricoles, c'est-à-dire à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que nous retrouvons, alors, des résidences et bâtiments accessoires sur les lots à l'étude;

CONSIDÉRANT que les lots sont riverains à la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'aucune activité agricole n'est possible, en raison, de la présence de bâtiments et d'arbres;

CONSIDÉRANT que cette parcelle est engazonnée et qu'il y a la présence d'arbres matures;

CONSIDÉRANT que cette superficie permettra d'atteindre le centre du fossé existant et d'obtenir une ligne naturelle;

CONSIDÉRANT que cette transaction permettra, également, de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que si la demande est acceptée, une opération cadastrale doit être réalisée afin d'unifier les lots;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement de lotissement no 2006 110 de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'APPUYER la demande d'autorisation faite par M. Coupal à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2023-07-1633

10.2. DEMANDE DE M. GRENIER À LA CPTAQ POUR LE LOT 3 732 701

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Urbanisme & Ruralité, mandataire de Jacques Grenier (propriétaire),

concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, le lotissement et l'alinéation d'une partie du lot 3 732 701;

CONSIDÉRANT l'existence d'une aire de droits acquis de 4 666,3 m.c. en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles générée par la présence de la maison portant le numéro civique 2907 chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette autorisation est de mieux délimiter dans l'espace un terrain utilisable à des fins résidentielles totalisant une superficie de 4 666 m.c. afin d'y construire une nouvelle résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 732 701 est occupé par une maison située au 2907 chemin des Patriotes, qu'elle sera démolie et qu'elle sera remplacée par une autre, dans la nouvelle délimitation recherchée;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette décision, les superficies seraient équivalentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a toujours des traces d'occupation résidentielle sur l'emplacement de l'ancienne maison portant le numéro civique 2909 chemin des Patriotes (stationnement, croix de chemin et arbres matures) et que la nouvelle délimitation inclura l'ensemble de ces éléments;

CONSIDÉRANT QUE la maison située au 2907 chemin des Patriotes ainsi démolie entrainera la perte du droit acquis en vertu de l'article 102 la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'ainsi démolie, l'accès à la terre s'en trouvera amélioré;

CONSIDÉRANT QUE la future résidence est située dans la zone V-6 du règlement de zonage 2006-109, dans laquelle il est autorisé les résidences

unifamiliales et que la nouvelle délimitation intègrera le terrain sur lequel repose un établi d'usage accessoire à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans un secteur fortement construit, dans lequel d'autres résidences influencent la croissance des entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas influencée par la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'APPUYER la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'Urbanisme & Ruralité concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, le lotissement et l'aliénation de 4 666 m.c. pour permettre la reconfiguration de l'espace résidentiel sur le lot 3 732 701.

11. LOISIRS & CULTURE

2023-07-1634

11.1. 350E DE LA SEIGNEURIE DE SAINT-OURS - 26 AOÛT 2023 - APPROBATION

CONSIDÉRANT la subvention obtenue dans le cadre du projet Fous du Français;

CONSIDÉRANT les célébrations du 350e de la Seigneurie de Saint-Ours cette année;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Saint Ours les contrats en lien avec le projet modifié.

2023-07-1635

11.2. DÉPÔT DU PROJET DANS LE CADRE DU FRR VOLET 2 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 2 du FRR auprès de la MRC Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer pour et au nom de la Ville la demande auprès de la MRC Pierre-De Saurel et autorise le maire, Sylvain Dupuis et la directrice générale, Pascale Dalcourt à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir.

12. CORRESPONDANCES

La Ville a reçu de la correspondance du ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein Air, de la MRC Pierre-De Saurel ainsi que de M. Michel Arpin.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-07-1636

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyée par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENUE LE 21 AOÛT DE L'AN 2023, À 19 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 21 août de l'an 2023, à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de Ville située au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

Sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Lise Couture
- Robert Beaudreault
- Sophie Poirier
- Pierre Morin
- Robert Vallée

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. le Maire suppléant, Luc Bertrand. Était absent : Sylvain Dupuis. Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance et constat de quorum**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023

7.3 Décompte progressif no 2 - Rue de la Traverse et Grande-Ourse - Approbation
7.4 Programmation de la TECQ - 2019-2023
7.5 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Dossier FYE36782
7.6 Rang de la Petite-Basse - Approbation
7.7 Autorisation pour fermeture du Chemin du Ruisseau le 24 août 2023
7.8 Club VTT Vagabond - demande de passage 2023-24
7.9 Programme de subvention - bornes de recharge - Circuit électrique

4. Législation

4.1 Adoption du règlement numéro 2023-260 modifiant le règlement numéro 2020-220 constituant le fonds de roulement
4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-261 modifiant l'annexe A du règlement 2022-245 décrétant une dépense de 5 000 000 $ et un emprunt de 5 000 000 $ pour la réfection de divers rues et rangs
4.3 Avis de motion et dépôt de règlement numéro 2023-262 relativement à un emprunt et une dépense de 1 219 000 $ pour la réfection de la Maison de la Culture

5. Administration générale

5.1 Rapport du maire
5.2 Adoption des comptes de la période
5.3 Acquisition d'un lot - Fonds de roulement - Approbation
5.4 Autorisation - Avis d'assujettissement au droit de préemption - Certains immeubles
5.5 Fédération canadienne des municipalités - Adhésion

6. Sécurité publique

6.1 FRR Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, partie 2 - Projet de radiocommunications d'urgence - Autorisation
6.2 Autorisation - Feux d'artifice le 26 août 2023

7. Transport routier

7.1 Octroi de contrat - Déneigement des rues et rangs
7.2 Octroi de contrat - Avenue Saint-Ours

8. Hygiène du milieu

8.1 Octroi de contrat - Vidange des étangs aérés
8.2 Échantillonneur mono-flacon - Autorisation
8.3 Décompte progressif no 1 - Approbation
8.4 Système de supervision - Stations de pompage et étangs
8.5 Projet-pilote - Fossés de chemin - Approbation
8.6 Station de pompage - Réparation de pompes - autorisation et

9. Santé & bien-être

10. Urbanisme & mise en valeur du territoire

10.1 Demande de dérogation mineure - 2023-04
10.2 Demande de dérogation mineure - 2023-05
10.3 Demande à la CPTAQ - Dossier de Jacques Grenier - Appui

11. Loisirs & culture

11.1 Octroi de contrat - Maison de la culture
11.2 Décompte progressif no 6 - Pavillon multifonctionnel - Approbation
11.3 Réseau Biblio de la Montérégie - autorisation de signature de l'entente de service
11.4 Ministère de la Culture et des Communications - DAF: 540927 - Approbation
11.5 Ministère de la Culture - Partenariat - Approbation
11.6 Création d'un comité consultatif pour la politique culturelle de la Ville de Saint-Ours

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Quatre (4) personnes étaient présentes.

2023-08-1637

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyée par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-08-1638

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION

2023-08-1639

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-220 CONSTITUANT LE FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2023 par madame la conseillère Lise Couture et que le projet de règlement fut déposé à la même séance et adopté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le règlement 2023-260 ayant pour objet de prévoir une augmentation de la limite du Fonds de roulement à 136 000 $, par une appropriation d'une somme de 136 000 $ du surplus non affecté.

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-261 MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2022-245 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 000 000 $ ET UN EMPRUNT DE 5 000 000 $ POUR LA RÉFECTION DE DIVERS RUES ET RANGS

Avis de motion est donné par madame Sophie Poirier, qu'elle présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement numéro 2023-261 modifiant l'annexe A du règlement no 2022 245 décrétant une dépense de 5 000 000 $ et un emprunt de 5 000 000 $.

L'objet de ce règlement est d'inclure le rang de la Petite Basse qui était en option lors du dépôt des documents estimés de EXP.

4.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-262 RELATIVEMENT À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 219 000$ POUR LA RÉFECTION DE LA MAISON DE LA CULTURE

Avis de motion est donné par madame Lise Couture, qu'elle présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement numéro 2023-262 relativement à un emprunt et une dépense de 1 219 000 $ pour la réfection de la maison de la Culture.

L'objet de ce règlement est de procéder aux travaux urgents de toiture et maçonnerie.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2023-08-1640

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 21 août 2023 pour la somme totale de 1 999 144,93 $ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

VILLE DE SAINT-OURS LISTE DES COMPTES PAYABLES AU 21 AOÛT 2023

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	108,82 $	- $
Gestion financière & administrative	5 580,26 $	- $
Évaluation	35,00 $	- $
Hôtel de Ville	626,13 $	- $
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	4 617,59 $	- $
Sécurité civile	846,23 $	- $
Transport routier		
Voirie municipale	4 113,56 $	- $
Déneigement	- $	- $
Éclairage des rues	1 046,91 $	- $
Circulation	- $	- $
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 617,90 $	- $
Réseau distribution d'eau potable	4 589,84 $	- $
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	5 598,66 $	971,13 $
Réseau d'égouts & station de pompage	5 248,91 $	12 821,42 $
Installations septiques	4 606,04 $	- $
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	1 289,22 $	- $
Matières résiduelles	15 374,66 $	- $
Santé & bien-être		
Aide communautaire	700,00 $	- $

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	154,01 $	- $
Loisirs et Culture		
Remboursement de cours	195,00 $	- $
Administration & activités récréatives	29 149,77 $	- $
Camp de jour		
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 587,04 $	- $
Patinoires	387,92 $	- $
Chalet, terrain des loisirs & parcs	45,52 $	- $
Activités culturelles - Centre Parois.	2 908,15 $	- $
Léo-Cloutier	374,08 $	- $
Activités culturelles - Bibliothèques	463,24 $	- $
Activités culturelles - Maison de la Culture	819,96 $	- $
Activités culturelles - Patrimoine	202,22 $	- $
Financement		
Dette à long terme	23 424,39 $	- $
Immobilisations		
Immobilisations	1 751 360,54 $	- $
DAS - RRS - Ass. Coll.	29 247,27 $	- $
Salaires nets	55 359,38 $	- $
TPS à recevoir	77 219,97 $	656,85 $
TVQ à recevoir	77 020,68 $	655,22 $
Retenues	(131 878,56) $	- $
TOTAL DES DÉPENSES	1 984 040,31 $	15 104,62 $

2023-08-1641

5.3. ACQUISITION D'UN LOT - FONDS DE ROULEMENT - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'acquisition du lot 3 732 156 en la résolution numéro 2023-06-1608;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait un délai de soixante (60) jours pour procéder au paiement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 2023-260, modifiant le Fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amortir la dépense de l'acquisition sur une période de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine le paiement effectué le 7 août 2023 au compte en fidéicommis de Me Patrick Lesieur;

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de roulement de la Ville, pour une période de dix (10) ans.

2023-08-1642

5.4. AUTORISATION - AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - CERTAINS IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement 2022-252 concernant le droit de préemption, visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

CONSIDÉRANT QUE, pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption certains immeubles de son territoire, plus particulièrement l'immeuble situé à l'adresse suivante:

Adresse(s)
2538, Immaculée-Conception

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la Loi sur les cités et les villes (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en oeuvre de la planification municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise l'inscription au registre foncier du Québec des avis d'assujettissement pour une période de 10 ans à l'égard de l'immeuble suivant, et ce, à des fins de conservation du patrimoine, le tout conformément à la Loi:

Matricule(s)	Lot(s)	Adresse(s)	Propriétaire(s)
3183-82-5897	3732050	2538, Immaculée-Conception	Fabrique de Saint-Ours

2023-08-1643

5.5. FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'adhésion à la FCM au coût de 583.90 $ plus taxes applicables.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-08-1644

6.1. FRR VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, PARTIE 2 - PROJET DE RADIOCOMMUNICATIONS D'URGENCE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes municipaux concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE, dans une première phase, la firme Production Électronique Inc a effectué un diagnostic des besoins en radiocommunications du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel pour ses services de sécurité incendie ainsi que pour la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la firme Production Électronique Inc a soumis un rapport de ses opérations intitulé Étude du système de communication des Services d'urgence de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport met en évidence des lacunes de couverture régionale et d'équipements locaux et régionaux en matière de radio-communications;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-de-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte Anne de Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, dans le cadre de la deuxième phase du projet, une demande d'aide financière pour la mise en œuvre du devis proposé par la firme Production Électronique Inc;

CONSIDÉRANT également que la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités désirent se conformer à l'action 18 du plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques en maintenant, améliorant et uniformisant les appareils de communication et les fréquences misent à la disposition des SSI/Régies;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

- Le conseil de la ville de Saint-Ours s'engage à participer au projet de radiocommunications d'urgence;
- Le conseil municipal autorise le dépôt, par la MRC de Pierre-De Saurel, du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, partie 2 – Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale;
- Le conseil municipal nomme la MRC de Pierre-De Saurel comme organisme responsable du projet.

2023-08-1645

6.2. AUTORISATION - FEUX D'ARTIFICE LE 26 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de tenir des feux d'artifice à Saint-Ours en fête le 26 août prochain;

CONSIDÉRANT l'approbation du directeur du service incendie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la tenue de feu d'artifice le 26 août, et ce, selon les directives du directeur du service incendie de la Ville.

7. TRANSPORT ROUTIER

2023-08-1646

7.1. OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES RUES ET RANGS

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres fut déposé sur SEAO pour obtenir des soumissions relativement au déneigement des rues et rangs;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et le rapport administratif de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le contrat à Entreprises A. Daigle au montant de 131 000.15 $ plus taxes applicables avec option de renouvellement durant 2 ans majoré de l'IPC de septembre.

2023-08-1647

7.2. OCTROI DE CONTRAT - AVENUE SAINT-OURS

M. Vallée se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres fut publié sur SEAO et qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice générale suite à l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur, M. Dave Williams;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroie le contrat à Danis Construction inc. avec les modifications selon le rapport.

Qu'une séance d'information se tiendra pour les propriétaires de l'avenue Saint Ours.

QUE le conseil autorisera le stationnement dans les rues avoisinantes durant les travaux;

M. Vallée reprend son siège.

2023-08-1648

7.3. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 - RUE DE LA TRAVERSE ET GRANDE-OURSE - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE Danis Construction inc. a procédé aux travaux de pavage des rues de la Traverse et Grande-Ourse;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Catherine Tétreault, ingénieure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

De procéder au paiement du décompte progressif nº 2;

2023-08-1649

7.4. PROGRAMMATION DE LA TECQ - 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2023-08-1650

7.5. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT - DOSSIER FYE36782

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le dossier Rang du Ruisseau Nord (Dossier: FYE36782);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1er au 30 juin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-08-1651

7.6. RANG DE LA PETITE-BASSE - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'état du rang de la Petite-Basse;

CONSIDÉRANT QUE le simple rapiéçage ne serait pas suffisant;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient prévus dans le Plan triennal d'immobilisation en 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter un correctif avant l'hiver pour maintenir la pérennité;

CONSIDÉRANT QU'une couche de correction permettrait d'apporter le correctif requis;

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire pour les travaux par l'entreprise Sintra;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont en deçà du seuil d'appels d'offres et peuvent être donnés de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise Sintra;

QUE les travaux soient effectués en septembre/octobre 2023;

QUE les fonds proviennent du règlement d'emprunt pour les rues et rangs.

2023-08-1652

7.7. AUTORISATION POUR FERMETURE DU CHEMIN DU RUISSEAU LE 24 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT la demande faite par M. Antoine Savoie-Frenette auprès de la Ville pour la fermeture du Chemin du Ruisseau le 24 août pour une durée approximative de six (6) heures pour fins de tournage;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation sera faite par l'équipe de production;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la fermeture de la route et avise les citoyens et différents partenaires.

2023-08-1653

7.8. CLUB VTT VAGABOND - DEMANDE DE PASSAGE 2023-24

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage faite par le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu afin d'officialiser leur parcours pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club VTT Vagabond ont fait parvenir un certificat d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Vagabond s'engage également à fournir, à leurs frais, la signalisation requise pour les traverses de chemin public et s'assurer du respect de nos citoyens tout au long de leur saison d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le plan du parcours fourni indique qu'aucun passage n'est prévu dans le secteur résidentiel et dans les voies publiques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le Club VTT Vagabond à circuler à travers la Ville aux endroits appropriés.

2023-08-1654

7.9. PROGRAMME DE SUBVENTION - BORNES DE RECHARGE - CIRCUIT ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge dans les stationnements municipaux qui est disponible par Circuit Electrique;

CONSIDÉRANT le besoin d'une borne de recharge à la salle paroissiale pour utilisation par les organismes et citoyens;

CONSIDÉRANT l'ouverture du gym communautaire au Centre des Loisirs prochainement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge.

8. HYGIÈNE DU MILIEU3

2023-08-1655

8.1. OCTROI DE CONTRAT - VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d'offres public pour la vidange des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une seule soumission pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant dépasse largement les sommes prévues pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

DE REFUSER la soumission de GFL Environnement service inc.;

D'autoriser la directrice générale à faire analyser les boues et retourner en appel d'offres public avec le résultat d'analyse pour travaux au printemps prochain.

2023-08-1656

8.2. ÉCHANTILLONNEUR MONO-FLACON - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'échantilloneur à la station d'épuration doit être remplacé;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues et la recommandation de M. Martin Milette d'Aquatech;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'AUTORISER l'acquisition du TP5-W Maxx selon la soumission de Preautech instrumentation et odeurs, au montant de 4 236.39 $ plus taxes applicables.

2023-08-1657

8.3. DÉCOMPTE PROGRESSIF Nº 1 - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Filtrum Construction pour la réfection des panneaux de contrôles;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 1;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le versement de la somme de 98 820 $ plus taxes applicables.

2023-08-1658

8.4. SYSTÈME DE SUPERVISION - STATIONS DE POMPAGE ET ÉTANGS

CONSIDÉRANT le besoin d'installation d'un nouveau système de supervision des 2 postes de pompages et des étangs aérés;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Solutions P-Logix Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Lemieux, inspecteur aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'OCTROYER le contrat de supervision à Solutions P-Logix inc selon leur offre de service 1085 reçu le 2 août 2023.

2023-08-1659

8.5. PROJET-PILOTE - FOSSÉS DE CHEMIN - APPROBATION

CONSIDÉRANT les programmes de financement disponible pour l'implantation d'un couvert végétal sans entretien le long des fossés municipaux offerts par la MRC;

CONSIDÉRANT le gain à long terme possible de réduction des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de la biodiversité, l'apport à la qualité de l'eau tout en réduisant considérablement l'entretien des fossés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la demande d'apport financier pour l'implantation d'un projet pilote de couvert végétal vivace en 2024.

2023-08-1660

8.6. STATION DE POMPAGE - RÉPARATION DE POMPES - AUTORISATION ET MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT qu'une pompe réparée en juin dernier n'est pas fonctionnelle;

CONSIDÉRANT le rapport fait par un tiers pour réparer à nouveau la pompe;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour lesquels la ville a payé n'ont vraisemblablement pas été faits dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT la soumission pour la réparation de la pompe;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la réparation de la pompe par Global électro-mécanique inc.;

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-08-1661

10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2023-04

Considérant que la demande de dérogation a été déposée le 6 juillet 2023;

Considérant que le demandeur désire régulariser la situation;

Considérant qu'un permis a été déposé et obtenu en 2019;

Considérant que l'anomalie n'a pas été soulevée par les diverses inspections;

Considérant que la présence d'une piscine creusée n'est pas autorisée dans les cours avant;

Considérant que l'implantation de la piscine doit être égale à la résidence et être soit dans la cour latérale ou arrière;

Considérant que la dérogation est de 0.76 mètre.

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires avoisinants;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

Considérant que la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure numéro 2023-04.

2023-08-1662

10.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2023-05

Considérant que la demande de dérogation a été déposée le 11 juillet 2023;

Considérant que le demandeur désire subdiviser le lot 3 732 570 en deux;

Considérant que le projet consiste à ajouter une résidence sur le lot projeté ;

Considérant que le projet de lotissement n'est pas conforme en raison de la non-conformité au lot 3 732 570 (lot projeté no 1);

Considérant que la non-conformité représente un manque de 23.95 mètres;

Considérant que le lot projeté no 1 doit respecter les normes de lotissement concernant les lots riverains;

Considérant que le lot projeté no 2 est conforme à la règlementation en vigueur;

Considérant que la dérogation sera de 23.95 mètres;

Considérant que physiquement parlant, la dérogation n'est pas apparente;

Considérant que les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance des propriétaires avoisinants;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

Considérant que la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure numéro 2023-05.

2023-08-1663

10.3. DEMANDE À LA CPTAQ - DOSSIER DE JACQUES GRENIER - APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Urbanisme & Ruralité, mandataire de Jacques Grenier (propriétaire), concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 3 732 701;

CONSIDÉRANT l'existence d'une aire de droits acquis de 4666,3 mètres carrés en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* générée par la présence de la maison portant le numéro civique 2907 chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette autorisation est de mieux délimiter dans l'espace un terrain utilisable à des fins résidentielles totalisant une superficie de 4 666 mètres carrés afin d'y construire une nouvelle résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 732 701 est occupé par une maison située au 2907 chemin des Patriotes, qu'elle sera démolie et qu'elle sera remplacée par une autre, dans la nouvelle délimitation recherchée;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette décision, les superficies seraient équivalentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a toujours des traces d'occupation résidentielle sur l'emplacement de l'ancienne maison portant le numéro civique 2909 chemin des Patriotes (stationnement, croix de chemin et arbres matures) et que la nouvelle délimitation inclura l'ensemble de ces éléments;

CONSIDÉRANT QUE la maison située au 2907 chemin des Patriotes ainsi démolie entrainera la perte du droit acquis en vertu de l'article 102 *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QU'ainsi démolie, l'accès à la terre s'en trouvera amélioré;

CONSIDÉRANT QUE la future résidence est située dans la zone V-6 du règlement de zonage 2006-109, dans laquelle il est autorisé les résidences unifamiliales et que la nouvelle délimitation intègrera le terrain sur lequel repose un établi d'usage accessoire à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans un secteur fortement construit, dans lequel d'autres résidences influencent la croissance des entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le critère de la Loi concernant la disponibilité d'autres emplacements disponibles sur le territoire qui serait moins contraignants (article 58.2 de la LPTAA) ne s'appliquent pas puisqu'il s'agit d'un changement des limites d'un espace pouvant être utilisé à des fins non agricoles pour la maison située au 2907 chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas influencée par la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'APPUYER la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'Urbanisme & Ruralité concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, le lotissement et l'aliénation de 4 666 mètres carrés pour permettre la reconfiguration de l'espace résidentiel sur le lot 3 732 701.

11. LOISIRS & CULTURE

2023-08-1664

11.1. OCTROI DE CONTRAT - MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un appel d'offres sur le SEAO et a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice générale après analyse des offres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'OCTROYER le contrat à Maçonnerie Rainville et Frères au montant de 1 218 735 $ incluant les taxes.

2023-08-1665

11.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 - PAVILLON MUTLIFONCTIONNEL - APPROBATION

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 6 fourni par Pincor Ltée pour les travaux du pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Jean Paré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé, soit de 61 795.34 $ plus taxes applicables.

2023-08-1665

11.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 - PAVILLON MUTLIFONCTIONNEL - APPROBATION

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 6 fourni par Pincor Ltée pour les travaux du pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Jean Paré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé, soit de 61 795.34 $ plus taxes applicables.

2023-08-1666

11.3. RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le maire, M. Sylvain Dupuis ainsi que la directrice générale, Pascale Dalcourt, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service avec Réseau Biblio de la Montérégie.

2023-08-1667

11.4. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - DAF: 540927 - APPROBATION

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de procéder à la réalisation du projet dans le délai accordé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de valider de la disponibilité des ressources pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil demande au ministère de la Culture et des Communications de donner un délai supplémentaire pour la réalisation du projet (d'ici le 31 décembre 2023).

2023-08-1668

11.5. MINISTÈRE DE LA CULTURE - PARTENARIAT - APPROBATION

CONSIDÉRANT la rencontre avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat entre eux et la Ville et l'intérêt du conseil d'y prendre part;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours tout document nécessaire pour l'entente de partenariat.

2023-08-1669

11.6. CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SAINT-OURS

CONSIDÉRANT l'importance de la culture pour la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas de politique culturelle présentement et l'intérêt d'en avoir une;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité consultatif pour la politique culturelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

Il est résolu que la Ville crée un comité consultatif pour la politique culturelle tel que suit:

Pour représenter le conseil, Mme Sophie Poirier et M. Luc Bertrand sont nommés sur le comité;

Mme Rachel Forest à titre de greffière adjointe pour assister aux rencontres;

Un membre par organisme directement lié à la culture, plus particulièrement:

Bibliothèque municipale;

Métiers d'art de Saint-Ours;

Regroupement littéraire jeunesse de Saint-Ours;

Mémoires de Saint-Ours;

12. CORRESPONDANCES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-08-1670

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 18, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUEBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 11 septembre 2023, le règlement numéro 2023-262 relativement à un emprunt et une dépense de 1 219 000 $ pour la réfection de la maison de la Culture a été adopté.

L'objet de ce règlement est de procéder aux travaux urgents de toiture et maçonnerie.

Donné à Saint-Ours, ce 12ième jour du mois de septembre 2023.

P. Dalcourt

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUEBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 11 septembre 2023, le règlement numéro 2023-261 modifiant l'annexe A du règlement 2022-245 décrétant une dépense de 5 000 000 $ et un emprunt de 5 000 000 $ pour la réfection de divers rues et rangs a été adopté.

L'objet de ce règlement est d'inclure le rang de la Petite Basse qui était en option lors du dépôt des documents estimés de EXP.

Donné à Saint-Ours, ce 12ième jour du mois de septembre 2023.

P. Dalcourt

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUEBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

VILLE DE SAINT-OURS

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 11 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement numéro 2023-262 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 1 219 000 $ et une dépense de 1 219 000$ pour la réfection de la Maison de la Culture.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2023-262 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

   Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 19 septembre 2023, au bureau de la ville de Saint-Ours, situé au 2531, Immaculée-Conception.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2023-262 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 157. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2023-262 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h01 heures le 19 septembre 2023, à l'Hôtel de Ville situé au 2531, Immaculée-Conception.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h15 et de 12h45 à 16h00, ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 11 septembre juin 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 septembre 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Pascale Dalcourt

Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière

Sixian Lin
Pharmacien propriétaire

Affilié à

familiprix

Une destination au cœur de votre santé !

NOS SERVICES PROFESSIONNELS offerts pour vous!*

- Vaccination
- Renouvellement d'ordonnances par Internet
- Ajustement de vos médicaments
- Et plus encore!

Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi **9h30 à 18h**
Samedi **10h à 16h**
Dimanche **Fermé**

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

*Certaines conditions peuvent s'appliquer. Consultez votre pharmacien.

28409

SERVICE DE LIVRAISON GRATUIT*
* Détails en succursale

Transférez vos ORDONNANCES
C'est simple, rapide et sans frais!
Certaines conditions peuvent s'appliquer. Consultez votre pharmacien.

2549-B, Immaculée-Conception
Saint-Ours
450 402-0621

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE L'ARC-EN-CIEL

Lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 13h à 16h
Vendredi de 8h à midi

Pour les 0-99 ans
Dans la communauté depuis plus de 30 ans !

- Sorties culturelles
- Dîner de l'Amitié
- Salon des ados (Réouverture sous-peu)
- Etc..

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

info@communautairearcenciel.onmicrosoft.com

TECH-NET Professionnel DE L'AUTO

Garage Essieux-Pro

2589, Immaculée-Conception
Saint-Ours (Qc) J0G 1P0
Tél.: 450 780-8515
450 785-2286
info@essieuxpro.com

ACDelco

SPÉCIALISTE EN INJECTION
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
ÉLECTRO MÉCANIQUE
TECHNICIEN EXPERT

NOUS UTILISONS DES PIÈCES DE REMPLACEMENT CARQUEST DE HAUTE QUALITÉ

François Lafond, Propriétaire

FONDERIE LAPERLE

106 Montée de la Basse
Saint-Ours, Québec, J0G 1P0

450-785-2205

www.bibby-ste-croix.com

TRANSPORT R. LAHAIE & FILS INC.
(450)-785-2245
3037 Chemin des Patriotes, St-Ours, Qc
J0G 1P0

EXCAVATION TRANSPORT EN VRAC DÉNEIGEMENT

MICHEL 450-780-5439
FRANÇOIS 450-746-3791
DOMINIC 450-746-6611

MOTEL ST-OURS
Situé sur le bord du richelieu

Le Motel St-Ours est fier de vous annoncer l'ouverture de son nouveau restaurant de déjeuner, nous vous y offrirons de délicieuses et généreuses assiettes à votre goût a des prix compétitifs. Des nouvelles installations pouvant acceuillir votre familles ou votre groupes d'amis sont à votre disposition sur réservations.

Heures ouvertures : de 8 h à 11 h et fin de semaine de 8 h à 13 h

2308, chemin des Patriotes, St-Ours, (Qc) J0G 1P0 Tél.: 450 785-2403
www.motelstours.com - motelsaint-ours@hotmail.com

Entreposage Voiliers Richelieu
Division Excavation St-Ours Inc

Roger Larivière
1910 Chemin des Patriotes
St-Ours, Qué. J0G 1P0

Tél: 450-785-2394
Cell: 450-780-2103
excavst-ours@videotron.ca
www.entreposagevoiliersrichelieu.com

JOËLLE LALLIER
acupuncteure

Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE
Arpin & Fils
• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 7 h à 21 h
Samedi et dimanche : de 8 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier
SAQ AGENCE

PUBLICITÉ CHEF-LIEU

Information : 450 785-2203 poste 109

Format	Annuel	Mensuel
Carte affaires	100 $	40 $
1/5 page	175 $	55 $
1/2 page	300 $	80 $
1 page	575 $	105 $

: 514-260-1249 : danielasantibanez6@gmail.com

Boutique pour animaux

Danielita

Accessoires et nourriture

101 avenue Yamaska , Saint-Denis- Sur-Le-Richelieu

Chiens Chats Oiseaux Rongeurs Poissons

Plomberie Denis Descheneaux inc

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN PLOMBERIE

Denis Descheneaux, propriétaire

2022, Chemin des Patriotes, St-Ours, Qc J0G 1P0
T. 450 785-2232

CLAUDE DUMAS
CONSEILLE RÉNO

RÉNOVATION | SPÉCIALITÉ FINITION

Téléphone : 438 499-7723
E-mail : cd56metiers@hotmail.ca
Saint-Ours, J0G 1P0

FERME St-Ours inc.

ŒUFS DE POULES EN LIBERTÉ BLANCS ET BIOLOGIQUES

PRODUITS BIOLOGIQUES DE L'ÉRABLE, TARTES ET BEIGNES

PRODUITS DU CANARD, MIEL ET FARINES BIOLOGIQUES

HUILE DE TOURNESOL BIOLOGIQUE

HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE BOUTIQUE
LUNDI AU JEUDI: 8H À 12
VENDREDI ET SAMEDI: 8H À 17H
DIMANCHE: 8H À 12

www.fermestours.ca (450) 785-2148 • 2382 Chemin des Patriotes, St-Ours

Guy Laperle
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.
450.785.3203 1.866.785.3203
Services offerts
Chauffage électrique
spa / piscine
résidentiel
commercial
68 ave de la Traverse
St-Ours, J0G 1P0
glelectrique@videotron.ca

Centre jardin des Patriotes
Centre jardin champêtre
Christine Poulin
Technicienne en horticulture diplômée
3053, chemin des Patriotes (route 133)
Saint-Ours (Québec) J0G 1P0
Téléphone : (450) 785-3877
Télécopieur : (450) 785-3876
Courriel: cjpatriotes@live.ca

Beauté Détente
COIFFURE
Cell:(514) 898-5473
Jeudi ,vendredi 17h à 21h
Samedi 9h à 14h
53 St-Sacrement
St-Ours Qc.
J0G 1P0
Technicienne en Coloration
Produits écologiques, biodégradables et naturels
Lise Couture

PLOMBERIE
MATHIEU MALO inc.
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL
450.556.0903
RÉNOVATION - SERVICE D'ENTRETIEN
CONSTRUCTION NEUVE - PLANCHER CHAUFFANT
R.B.Q. : 5699-1383-01

SALONS FUNÉRAIRES
Gilbert Mandeville & Fils Ltée
Depuis 1927
Respect, disponibilité et humanité
912, Chemin St-Roch
Sorel-Tracy Qc J3R 3K5
T. 450.743.3607 F. 450.743.3615
www.salonsmandeville.com
g.mandeville@bellnet.ca

Résidence privée avec soins pour ainés

Située sur les rives du Richelieu

Nous avons 34 studios avec salle de bain complète pour la clientèle :

- en perte d'autonomie

- atteinte de déficits cognitifs et d'Alzheimer

- Ménage et lavage de la literie 1x semaine.
- Menu varié, délicieux repas et collations incluses.
- Câble, téléphone et internet.
- Présence de personnel qualifié en tout temps.
- Dispositifs de sécurité.
- Chapelle, loisirs animés.
- Soins à domicile par le CSSS.
- **Infirmière sur place**
- Et plus encore !

Villa DES Berges
UN SITE ENCHANTEUR

Visite sur rendez-vous.

Julie Laberge, directrice : 450-402-0530 poste 110

3252 chemin des Patriotes, Saint-Ours

Courriel : villadesberges@videotron.ca

Site internet : residencevilladesberges.com

Clinique de denturologie et d'implantologie St-Ours

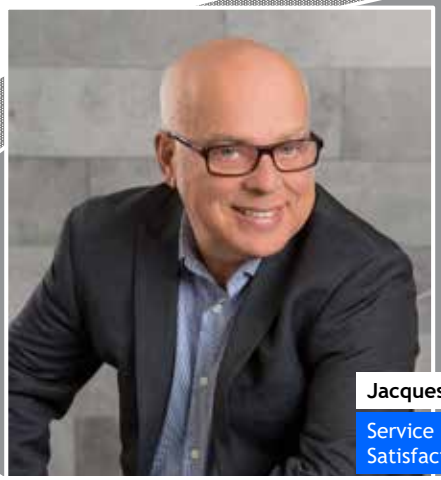

CONSULTATION ET NETTOYAGE
Gratuits sur rendez-vous

- Fabrication et réparation de prothèses dentaires complètes, partielles ou sur implants
- Service à domicile ou en résidence

450-787-2720

Ouverture bientôt!
Voisin du Familiprix
ST-OURS

Jacques Grondin, d.d.
Service professionnel et attentionné
Satisfaction assurée

LE PREMIER PAS VERS UN SOURIRE ÉPOUSTOUFLANT

LIGNE D'INTERVENTION
24H/7
450 746-0303
1 866 APPELLE

LA TRAVERSÉE
CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !

- Intervention téléphonique
- Hébergement de crise
- Suivi post-crise
- Groupe de soutien
- Formations
- Ateliers de sensibilisation

MRC De Pierre de Sorel
120, Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy, QC J3P 1J8
Ligne d'intervention 24/7 : 450 746-0303 - 1 866 APPELLE cpslatraversee.ca Suivez-nous sur Facebook

VOS PHARMACIENS SONT LÀ POUR VOUS. CONSULTEZ-LES POUR :

- Vaccination
- Surveillance et suivi du traitement médicamenteux
- Mesure de la glycémie, tension artérielle et RNI
- Gestion de la médication sous forme de piluliers
- Transfert d'ordonnances provenant d'une autre pharmacie*

Vous avez des questions sur vos médicaments et votre santé ? Venez nous rencontrer.

Votre santé est notre priorité. On est là pour vous.

* Certaines conditions s'appliquent.

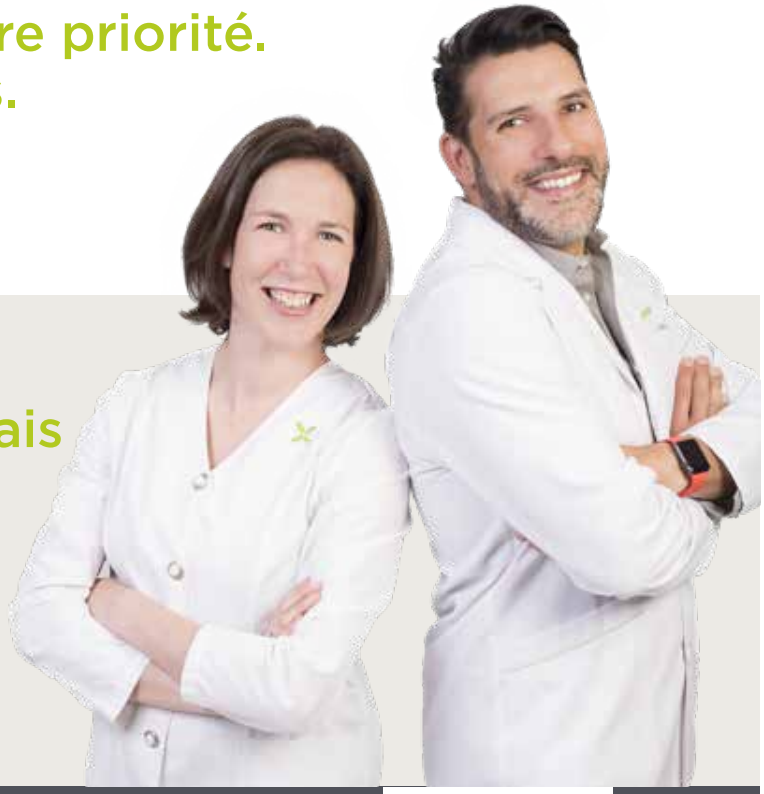

Caroline Désilets et Philippe Desmarais

688, ch. Des Patriotes
St-Denis-Richelieu
450 787 2077

HEURE D'OUVERTURE :
Lundi au vendredi : 9 h à 20 h
Samedi : 10 h à 17 h

Pharmaciens-propriétaires affiliés à

Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.

Southière Construction inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ

RBQ 8319 8085-52

www.southiereconstruction.com
info@southiereconstruction.com

Cell: 450.880.2085
Fax: 450.785.3334
Tél.: 450.785.3331

2196, chemin des Patriotes, Saint-Ours (Québec) J0G 1P0

ENTREPOSAGE DOMESTIQUE

Mini-entrepôts

À LOUER

Chauffé, éclairé et sécuritaire

Au mois ou à l'année

Toutes grandeurs disponibles

Pour infos : Michel Lussier 514 444 - 2550

Micheline Lamoureux

massothérapeute

- Massages suédois
  - Détente
  - Thérapeutique
- Kinésithérapie
- Drainage lymphatique
- Réflexologie des pieds, oreilles, nez et global (structure)
- Traitement pour la cellulite (maigrir)
- Relation d'aide (émotions)
- Reiki
- Arrêt de fumer
- Bio Énergie (balancement d'énergie méridiens)
- Certificats-cadeaux

Reçu pour assurances
3148, chemin des Patriotes
St-Ours QC J0G 1P0

milanours@gmail.com
450 449-9752

JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu
« Je suis là pour vous ! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781
jean-bernard.emond.rich@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com

RE/MAX RENAISSANCE
3100, avenue Cusson, bureau 101,
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8N9
450 771 7707
remax-quebec.com

VOTRE MEILLEURE ALLIÉE POUR VOUS SOUTENIR DANS VOS PROJETS IMMOBILIERS !

Sonia Dubé
COURTIER IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

450 276-4540
sonia.dube@remax-quebec.com

No Établ. 199452

CAMPING - MARINA
Parc Bellerive

1992, chemin des Patriotes
Saint-Ours (QC) J0G 1P0
450 785-2272 (camping et marina)
450 785-5566 (vente, services et entreposage)
campingmarinabellerive.com

300 terrains (saisonniers et voyageurs)
Mécanique, pièces, vente et entreposage
Essence régulier, super et diesel

NOUVEAUTÉS

Glissades d'eau
Terrains de Pickleball
Piste de BMX

SEPTEMBRE- OCTOBRE 2023

RÉPERTOIRE

GROUPES SOCIAUX

FADOQ | R. Arcudi et M. Daviault | **450 785-2887**
Bibliothèque | Lucie Grenier | **450 785-2779**
Caisse Desjardins Pierre-De Saurel | Pierre Desgranges dir. gén. | **450 746-7000**
Carrefour com. Arc en ciel | Marie-Claude M Gilbert | **450 785-2875**
Centraide et Fabrique | Éric Coulibaly | **450 785-2223**
Centre Accès com. Internet | **450 785-2713**
Cercle des fermières | Diane Noël | **450 846-4080**
Centre des services scolaires de Sorel-Tracy | **450 746-3990**
École Pierre de Saint-Ours | Isabelle Ducharme, Directrice | **450 746-3512**
Centre Anti-poison | **1 800 463-5060**
C.L.S.C. Gaston-Bélanger | **450 746-4545**
Commission protection terr. Agricole | **1 800 361-2090**
Communication-Québec | **1 800 363-1363**

SERVICES D'URGENCE
Ambulances, Police, Pompiers composez le 911

Pour une urgence nécessitant la présence d'un col bleu de garde, composez le 450-880-1440

SPAD - Société protectrice des animaux de Drummond: | **1 855 472-5700**
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel | **450 746-6000**
Député fédéral | Louis Plamondon | **450 742-0479**
Député provincial | Jean-Bernard Émond | **450 742-3781**
Service de protection environnement | **1 800 561-1616**
S.O.S. Violence conjugale | **1 800 363-9010**
Sureté du Québec | **450 743-7947** ou **450 310-4141**
Les Amis du Canal | René Babin | **514 755-3300**
Métiers d'art de Saint-Ours | Jeannine Laliberté | **514 436-6657**
M.R.C. de Pierre-De Saurel | Denis Boisvert, dir. gén. | **450 743-2703**
Office d'habitation St-Ours | Alain Ouellet, concierge
Ordre Franciscains Séculiers | Micheline Bonnier | **450 785-2238**
Popote roulante | **450 785-2874**
Presbytère Saint-Ours | Éric Coulibaly, curé | **450 785-2223**
Régie Inter-muni. Aqueduc | **450 782-3111**
Regroup. Littéraire Jeunesse Saint-Ours | Diane Lapointe | **450 402-0545**
Salon des Ados Carrefour comm. Arc en ciel | Marie-Pier Nault | **450 785-2878**
Société canadienne des Postes | **450 785-2989**
Traversier St-Ours/St-Roch | Martin Larivière | **450 785-2173**
Transport Collectif Carrefour comm. Arc en ciel | **450 785-2874**
Mémoires de Saint-Ours | Helen Jackson | **450 785-5699**

LA VILLE DE SAINT-OURS

13 OCTOBRE 2023

CATHY GAUTHIER

Dernière chance!

SALLE LÉO-CLOUTIER

Billets en ligne seulement, en vente dès maintenant!

LES PORTES S'OUVRENT À 18H30
ET LE SPECTACLE DÉBUTE À 19H30

Visitez notre page Facebook pour tous les détails!